



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2019
CONVOCATION DU MARDI 18 JUIN 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8h40, Madame Agnès DELACROIX, désignée secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance de 8h40 à 9h00, de 10h15 à 10h25, de 10h30 à 10h35, de 10h37 à 10h40 et à partir de 10h45,
M. Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire, Président de séance, de 9h00 à 10h15, de 10h25 à 10h30, de 10h35 à 10h37 et de 10h40 à 10h45,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoit de la RONCIERE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), Sandra HUMBLLOT, Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 11h05), Mme Isabelle MINE-RODRIGUES (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), M. Manuel ALLAMELLOU, MM. Hicham DAD (à partir de 9h15), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 10h45, de 10h50 à 11h10, et à partir de 11h20), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. Stéphane COCHEPAIN,
Mme Joëlle LEFEBVRE par Mme Véronique d'ASTORG,
Mme Véronique CABASSET par M. Sébastien RENAULT,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX,
M. Julien BOUCHET par M. Luc MERCIER,
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU (8h40 à 9h00, de 10h15 à 10h25, de 10h30 à 10h35, de 10h37 à 10h40 et à partir de 10h45),
Mme Samia IDRI-BAYOL par M. Hicham DAD (à partir de 9h15),
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 10h45, de 10h50 à 11h10 et à partir de 11h20).

Étaient absents :

M. Rémi MUZEAU (de 9h00 à 10h15, de 10h25 à 10h30, de 10h35 à 10h37 et de 10h40 à 10h45), Mmes Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), Alice LE MOAL (de 9h00 à 10h15, de 10h25 à 10h30, de 10h35 à 10h37 et de 10h40 à 10h45), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 11h05), Mmes Isabelle MINE-RODRIGUES (de 11h20 à 11h25), Samia IDRI-BAYOL (jusqu'à 9h15) MM Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 9h15), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD (de 10h45 à 10h50 et de 11h10 à 11h20), Ludovic PLANTÉ (de 10h45 à 10h50 et de 11h10 à 11h20).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 MAI 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MAI 2019

Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Manuel ALLAMELLOU

I. FINANCES

1.1. Budget principal - Adoption du Compte de Gestion 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte de Gestion 2018 du budget principal présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

4 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire se retire lors des débats et des votes relatifs aux délibérations n° 1.2., 1.6., 1.10 et 1.14 de l'ordre du jour. Pour ces délibérations, Monsieur Stéphane Cochepain est désigné président de séance par les membres du conseil municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés.

1.2. Budget principal - Adoption du Compte Administratif 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN 1^{er} adjoint au Maire

Le Maire se retire lors de cette délibération au titre de l'article L2121-15 du CGCT,

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2018 du budget principal, tel que présenté en annexe, suivant les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	15 829 416,87 euros
- Résultat d'investissement :	14 420 968,59 euros
- Résultat global de clôture :	11 698 775,01 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.3. Budget principal - Affectation des résultats 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 15 829 416,87 euros, à la section d'investissement du budget principal 2019, en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

ACTE la reprise de l'excédent d'investissement 2018, soit 14 420 968,59 euros, à la section d'investissement du budget principal 2019, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1.4. Budget principal - Adoption du budget supplémentaire 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2019 du budget principal, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 125 746 951,38 euros en section de fonctionnement ;
- 118 727 976,00 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

6 contre : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

1.5. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Halles et Marchés présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

4 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Mesdames Isabelle MINE-RODRIGUES, Samia IDRI-BAYOL, Monsieur Hicham DAD

4 ne prennent pas part au vote : Messieurs Nouredine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Serge BERNARD, Ludovic PL ANTE.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190624-SG19_06168-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.6. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte Administratif 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2018 du budget annexe Halles et Marchés, tel que présenté en annexe, suivant les résultats suivants :

- Résultat d'exécution d'exploitation :	10 940,17 euros
- Résultat d'exécution d'investissement :	66 583,99 euros
- Résultats N-1 reportés :	- 90 621,20 euros
- Restes à réaliser :	-3 552,00 euros
- Résultat global de clôture :	-16 649,04 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

33 pour

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1.7. Budget annexe Halles et Marchés - Affectation des résultats 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ACTE l'affectation de l'excédent d'exploitation du budget Halles et Marchés 2018, soit 10 940,17 euros, à la section d'investissement du budget annexe Halles et Marchés 2019, en recettes, au compte 1068 « Autres réserves ».

ACTE la reprise du besoin d'investissement 2018, soit 24 037,21 euros, à la section d'investissement du budget annexe Halles et Marchés 2019, en dépenses, au compte D 001 « Solde d'exécution reporté ».

ACTE le versement d'une subvention d'investissement du budget principal 2019 à destination du budget annexe Halles et Marchés 2019 d'un montant 16 649,04 euros dont les crédits seront imputés au budget supplémentaire 2019 du budget annexe Halles et Marchés au compte 1314 « Commune ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.8. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du budget supplémentaire 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe Halles et Marchés, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 390 500,00 euros en section d'exploitation;
- 52 734,21 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
35 pour

4 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean Pierre AUFFRET, Madame MINE RODRIGUES

2 ne prennent pas part au vote : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

1.9. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du Compte de Gestion 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Office de Tourisme présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
40 pour

3 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

1.10. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du Compte Administratif 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2018 du budget annexe Office de Tourisme, tel que présenté en annexe, suivant les résultats suivants :

- | | |
|--|------------------|
| - Résultat d'exécution de fonctionnement : | 51 546,06 euros |
| - Résultat global de clôture : | 156 996,16 euros |

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.11. Budget annexe Office de Tourisme - Affectation des résultats 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ACTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget Office de Tourisme 2018, soit 156 996,16 euros, à la section de fonctionnement du budget annexe Office de Tourisme 2019, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ACTE le reversement de l'excédent imputé en recettes, en section de fonctionnement, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté », soit 156 996,16 euros au budget principal 2019 de la Ville de Clichy-la-Garenne en inscrivant ce montant au budget annexe Office de Tourisme, en section de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 65, compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

1.12. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du budget supplémentaire 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe Office de Tourisme, tel que présenté en annexe, ne disposant pas de section d'investissement et s'équilibrant à hauteur de 537 496,16 euros en section de fonctionnement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

1.13. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du Compte de Gestion 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Exploitation du stationnement payant présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

4 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.14. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du Compte Administratif 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2018 du budget annexe Exploitation du stationnement payant, tel que présenté en annexe, suivant les résultats suivants :

- Résultat d'exécution d'exploitation : 476 955,22 euros
- Résultat d'exécution d'investissement : 322 207,80 euros
- Résultat global de clôture : 799 163,02 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

6 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE
1 ne prend pas part au vote : Monsieur Manuel ALLAMELLOU

1.15. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Affectation des résultats 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2018, soit 476 955,22 euros, à la section d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2019, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ACTE l'affectation d'une première partie de l'excédent d'investissement du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2018, soit 124 207,80 euros sur un total de 322 207,80 euros, à la section d'investissement du budget annexe Exploitation du stationnement Payant 2019, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

ACTE l'affectation d'une seconde partie de l'excédent d'investissement du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2018, soit 198 000 euros sur un total de 322 207,80 euros, à la section d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2019, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ACTE le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2018, soit 73 355,22 euros sur 476 955,22 euros, au budget principal 2019 de la Ville de Clichy-la-Garenne en inscrivant ce montant au budget annexe Exploitation du stationnement payant, en section d'exploitation, en dépenses, au compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

4 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.16. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du budget supplémentaire 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe Exploitation du stationnement payant, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 2 649 955,22 euros en section d'exploitation;
- 309 207, 80 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

3 contre : Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA

1.17. Réitération de garanties d'emprunt – 1001 Vies

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

REITERE sa garantie pour le remboursement des lignes de prêts réaménagées, initialement contractées par 1001 vies Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

Les lignes de prêt réaménagées sont au nombre de 21.

Le montant total garanti s'élève à 17 672 932, 49 € (dix-sept millions six cent soixante-douze mille neuf cent trente-deux euros et quarante-neuf centimes).

Les 21 lignes de prêts sont rallongées de 10 ans.

Les taux d'intérêt en vigueur sont maintenus et plafonnés à un taux égal au taux du livret A + 0,6% sur la durée de rallongement.

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des lignes de prêt réaménagées).

DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué aux dites lignes de prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du livret A au 31/10/2018 est de 0,75%.

DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement ou tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

1.18. Réitération de garanties d'emprunt – France Habitation

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

REITERE sa garantie pour le remboursement des lignes de prêts réaménagées, initialement contractées par France Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

Les lignes de prêt réaménagées sont au nombre de 11.

Le montant total garanti s'élève à 9 265 621,14 € (neuf millions deux cent soixante-cinq mille six cent vingt-et-un euro et quatorze centimes).

Les 11 lignes de prêts sont rallongées de 10 ans.

Les taux d'intérêt en vigueur sont maintenus et plafonnés à un taux égal au taux du livret A + 0,6% sur la durée de rallongement.

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des lignes de prêt réaménagées).

DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes de prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du livret A au 31/10/2018 est de 0,75%.

DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement ou tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

1.19. Approbation de l'avenant n° 5 à la convention conclue entre l'État et la ville de Clichy pour la transmission électronique des actes

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet d'avenant n° 5 à la convention entre le représentant de l'État et la Ville de Clichy-la-Garenne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ayant pour objet la transmission électronique des actes budgétaires ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant susvisé et tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT QUE ces dispositions prendront effet à compter de l'exercice budgétaire 2020.

Adopté à l'unanimité

1.20. Exonération du prix du déjeuner dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

DECIDE d'adopter le principe de l'exonération du prix du déjeuner pour les familles fournissant un panier repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), validé par le médecin traitant et le médecin de l'éducation nationale.

DIT QUE cette exonération sera appliquée en période scolaire ainsi qu'en accueil de loisirs (mercredi en demi-journée et en journée complète, et vacances scolaires) ;

DIT QUE le prix du déjeuner sera déduit de ces temps d'accueil, selon le Quotient Familial Journalier (QFJ) de chaque famille concernée ;

DIT QUE le QFJ est valable pour 12 mois, du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1, sauf changement de situation familiale (recalcul du QFJ) ;

DIT QUE les familles ne souhaitant pas faire calculer le QFJ correspondant à leurs ressources, ou ne fournissant pas les pièces justificatives nécessaires, se verront appliquer la tarification correspondant à la tranche tarifaire la plus élevée ;

ADOpte cette exonération spécifique à compter du 2 septembre 2019 (rentrée scolaire 2019-2020).

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

II. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Création d'emplois d'accroissement saisonnier d'activité

RAPPORTEUR : Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale

Le conseil municipal,

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivants pour couvrir la période estivale de l'année 2019 :

Cadres d'emplois	Nombre de mois
Adjoint administratifs	11
Adjoint animation	26
Adjoint techniques	70
Educateurs des activités physiques et sportives	6
TOTAL	113

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

Adopté à l'unanimité

III. COMMERCE

3.1. Rétrocession du fonds de commerce sis 34, boulevard du général Leclerc

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 34, boulevard du Général Leclerc au profit de Monsieur Charles VARIN BERNIER ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour une activité de fromagerie et vente de produits annexes, aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

DIT que la recette en résultant d'un montant de 30 000 € sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

3.2. Rétrocession du fonds de commerce sis 117, rue de Paris

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 117, rue de Paris à Monsieur MD MASUD ZAMAN ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

susvisé pour un projet de commerce alimentaire aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges plus les frais soit 65 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment les modalités de paiement au comptant ou à terme.

DIT que la recette en résultant d'un montant de 65 000 € sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

3.3. Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce sis 66, rue de Neuilly

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du 66 rue de Neuilly

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment les modalités de paiement au comptant ou à terme

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

3.4. Approbation de la convention d'occupation du domaine public à conclure entre la Ville de Clichy et Médiakiosk

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée à conclure entre la ville de Clichy et la Société Médiakiosk pour l'installation de deux kiosques à journaux à Clichy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération

DIT QUE la redevance d'occupation du domaine public pour chaque kiosque est fixée à 1 000 € H.T. par an, augmentée du montant de la TVA correspondant, et révisable annuellement sur l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. L'indexation sera comprise dans une limite n'excédant pas [-1.5%. +1.5%]

DIT QUE la recette en résultant sera imputée sur le budget principal des exercices en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

IV. POLITIQUES CONTRACTUELLES

4.1. Approbation du contrat de développement Département/Ville 2019-2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet du Contrat de Développement Département / Ville de Clichy pour la période 2019 – 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat, dès sa validation par la Commission permanente.
DIT que la recette en résultant sera imputé sur les crédits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

4.2. Politique de la ville : programmation 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la programmation des actions soutenues en 2019 au titre du Contrat de Ville par l'État (annexe n° 1) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2019 au titre du Contrat de Ville par le Département et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondante (annexe n° 2).

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la programmation 2019 soit 61 500 €, selon la répartition indiquée dans l'annexe n° 2 et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 90% des crédits en 2019, soit 55 350 € et 10% des crédits en 2020 après transmission des bilans des actions financées, soit 6 150 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2018, soit 6 150 € et à le reverser aux associations selon l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération.

APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2019 au titre du Contrat de Ville par la Ville, soit 31 600 € et **DECIDE** de verser les subventions correspondantes aux associations qui participent à la réalisation du programme 2019 du Contrat de Ville désignées dans l'annexe n° 4.

DIT QUE les dépenses correspondantes à la participation du Département et de la Ville, seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

37 pour

2 contre : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

V. SPORT

5.1. Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'Union sportive amicale clichoise (USAC) pour participation à des animations autour de la coupe du Monde de Football Féminin

RAPPORTEUR : Madame Véronique D'ASTORG, conseillère municipale

Le conseil municipal,

ATTRIBUE au titre de l'année 2019 une subvention d'aide à projet d'un montant de 2 500 € au club Union Sportive Amicale de Clichy afin de participer aux frais d'organisation des animations autour du football féminin en marge de la Coupe du monde féminine de football.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

5.2. Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'Association Lou Pitchoun pour participation à l'organisation d'un évènement festif - concours de pétanque

RAPPORTEUR : Madame Véronique D'ASTORG, conseillère municipale

Le conseil municipal,

ATTRIBUE au titre de l'année 2019 une subvention d'aide à projet d'un montant de 2 000 € au club de pétanque « Lou Pitchoun L'Ancien » afin de participer aux frais d'organisation des Trophées des Mémoires.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

5.3. Subvention exceptionnelle accordée à l'association Ovalie

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, conseiller municipal

Le conseil municipal,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Clichy Rugby Cœur Ovalie sise 38, rue d'Alsace, 92110 Clichy-la-Garenne, afin de lui permettre de participer aux frais de déplacement de son équipe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 1 000 €, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

VI. CULTURE ET PATRIMOINE

6.1. Approbation de la convention de partenariat artistique à conclure entre la Ville de Clichy et le Centre National d'art et de culture Georges Pompidou

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le centre National d'art et de culture Georges Pompidou et la Ville de Clichy ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants relatifs notamment aux programmations 2020 et 2021, ainsi que tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

6 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

VII. RELATIONS INTERNATIONALES

7.1. Mandats spéciaux accordés à quatre élus dans le cadre d'un déplacement à Santo Tirso du 10 au 14 juillet 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Madame Agnès DELACROIX et Alvine MOUTONGO-BLACK, adjointes au Maire déléguées et Madame Sylvie JAN et Monsieur Julien BOUCHET, conseillers municipaux délégués, à se déplacer à Santo Tirso afin de représenter la ville de Clichy.

DIT que les frais de mission afférents à cette mission seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévus à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

2 abstentions : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

VIII. PETITE ENFANCE

8.1. Approbation de la convention d'objectifs et de financement du Relais Assistantes Maternelles et Parentales situé rue Bérégofoy à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

RAPPORTEUR : Madame Evelyne LAUER, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement susvisé, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour le Relais Assistantes Maternelles et Parentales, sis 25, rue Pierre Bérégofoy ci-joint et ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget principal des exercices en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

8.2. Approbation de la convention d'objectifs et de financement du Relais Assistantes Maternelles et Parentales situé rue des Cailloux à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

RAPPORTEUR : Madame Evelyne LAUER, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement susvisé, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour le Relais Assistantes Maternelles et Parentales, sis rue des cailloux ci-joint et ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget principal des exercices en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

IX. JEUNESSE

9.1. Renouvellement du label Information Jeunesse (BIJ)

RAPPORTEUR : Madame Nadoi HADRI, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de renouvellement du label « Information Jeunesse » avec le nouveau logo pour l'année 2019 à 2021 ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

9.2. Tarif courts séjours - domaine de Messelan

RAPPORTEUR : Madame Nadoi HADRI, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte à compter du 1^{er} juillet 2019 les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous :

QUOTIENT	TARIF JOURNALIER EN EUROS	PRIX SÉJOUR 5 J. EN EUROS
T1	4,45	22,5
T2	4,45 à 5,5	22,5 à 27,5
T3	5,5 à 6	27,5 à 30
T4	6 à 7	30 à 35
T5	7 à 9,5	35 à 47,5
T6	9,5 à 11	47,5 à 55
T7	11 à 14	55 à 70
T8	14 à 16,5	70 à 82,5
T9	16,5 à 17,5	82,5 à 87,5
T10	17,5 à 18,5	87,5 à 92,5
T11	18,5	92,5

DIT QUE les précédentes dispositions tarifaires relatives aux courts séjours de vacances pour enfants au domaine de Messelan sont abrogées.

Adopté à l'unanimité

9.3. Tarification du club Ados

RAPPORTEUR : Madame Nadoi HADRI, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

ADOpte à compter du 1^{er} septembre 2019, le principe de gratuité et d'absence de réservation préalable relatifs des accueils du soir les lundis, mardi, jeudis et vendredis pour les adhérents du Club Ados « ALEXANDRE DUMAS » hors période de vacances scolaires.

DIT que les tarifs de la restauration en période de vacances scolaires pour les adhérents du Club Ados « ALEXANDRE DUMAS » seront identiques à ceux de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement intérieur du club Ados

RAPPORTEUR : Madame Nadoi HADRI, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le règlement intérieur du Club Ados « Alexandre Dumas » ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

ABROGE le règlement intérieur du Club Ados « Alexandre Dumas » du 25 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

9.5. Approbation de convention de bénévolat BAFA citoyen

RAPPORTEUR : Madame Nadoï HADRI, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention de bénévolat ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de bénévolat et tout document afférant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

X. ENVIRONNEMENT

10.1. Approbation de la convention de création de deux refuges LPO

RAPPORTEUR : Madame Agnès DELACROIX, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

ADOPTE les termes de la Convention à conclure entre la ville et la Ligue de Protection des Oiseaux pour la création de deux « refuges LPO » au parc des Impressionnistes et au parc Roger Salengro,

APPROUVE les modalités techniques et financières précisées en annexe de ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT QUE la dépense en résultant d'un montant total de 10 297 euros sera imputée au budget communal au titre des exercices 2020 et suivants selon les conditions de règlement prévu à l'annexe de la convention.

Adopté à l'unanimité

10.2. Approbation du règlement de voirie sur le domaine communal

RAPPORTEUR : Madame Alvine MOUTONGO-BLACK, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

ADOPTE le projet de règlement de voirie ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

10.3. Convention SIPPAREC – Mise à disposition de service dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CULOT, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition à conclure entre la Ville de Clichy et le SIPPAREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrit à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

XI. URBANISME - AMENAGEMENT

11.1. Déclassement d'un terrain sis 29, rue du Bac d'Asnières - parcelle cadastrée section A numéro 11

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

DÉCIDE de la désaffectation du square sis 29 rue du Bac d'Asnières, à compter du 1^{er} juillet 2019.

DÉCIDE du déclassement par anticipation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section A numéro 11 sise 29, rue du Bac d'Asnières.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

2 contre : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

4 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

11.2. Cession à Citallios des parcelles cadastrées section A numéros 11, 13 et 14, ZAC du Bac d'Asnières

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

DECIDE de céder à l'euro symbolique à CITALLIOS, dont le siège social est situé 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000) :

- le terrain cadastré section A numéro 11, sis 29 rue du Bac d'Asnières, d'une superficie de 188 mètres carrés environ,
- le terrain cadastré section A numéro 13 sis 26 route d'Asnières d'une superficie de 224 mètres carrés,
- le terrain cadastré section A numéro 14 sis 25 rue du Bac d'Asnières d'une superficie de 390 mètres carrés en l'état.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de cession et tous les actes afférents à ces ventes.
DIT que ces recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

2 contre : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

4 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

11.3 Création de servitudes sur les parcelles K numéro 181 et K numéro 176 appartenant à la copropriété 98, rue Martre au profit de la parcelle cadastrée K numéro 122 sise 15, rue Charles Paradinas

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

ACCEPTE le principe d'une servitude de vue et de surplomb à créer sur les parcelles cadastrées section K numéros 176 et 181 dépendant de la « Copropriété du 98 rue Martre » au profit de la parcelle cadastrée section K numéro 122 sise 15 rue Charles Paradinas.

AUTORISE Monsieur le Maire à voter la résolution relative à la création de ces servitudes, et à signer tout acte ou document afférent à ces servitudes.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

2 contre : Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD

5 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190624-SG19_06168-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

11.4. Approbation de la convention cadre entre la Région Ile-de-France, le territoire Boucle Nord de Seine et la ville de Clichy pour la mise en œuvre du dispositif "100 quartiers innovants et écologiques"

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE la convention cadre entre la Région Ile-de-France, l'EPT Boucle Nord de Seine et la Ville de Clichy-la-Garenne pour la mise en œuvre du dispositif des « 100 quartiers innovants et écologiques » dans le cadre de la ZAC du quartier du Bac.

AUTORISE Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne à signer la convention cadre et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

DIT que la recette en résultant d'un montant de 4 000 000 € sera imputée sur le budget de l'année en cours

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

6 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

11.5. Déclassement par anticipation d'un terrain issu de la parcelle cadastrée T numéro 305 sise 37/41, rue Georges Boisseau

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

CONSTATE la désaffectation de l'ancienne cuisine centrale sise sur un terrain (lot B) issu de la parcelle cadastrée section T numéro 305 sise 37/41 rue Georges Boisseau.

DECIDE le déclassement du domaine public de l'ancienne cuisine centrale sise sur un terrain (lot B) issu de la parcelle cadastrée section T numéro 305 sise 37/41 rue Georges Boisseau.

DECIDE la désaffectation à compter du 5 juillet 2019 des locaux techniques, des parkings et en général de l'ensemble du terrain précédemment utilisé par des services municipaux, sis 37/41 rue Georges Boisseau, pour la partie dudit terrain à détacher de la parcelle cadastrée section T numéro 305 (lot B).

DECIDE le déclassement par anticipation du domaine public communal des locaux techniques, des parkings et en général de l'ensemble du terrain précédemment utilisé par des services municipaux, sis 37/41 rue Georges Boisseau, pour la partie dudit terrain (lot B) à détacher de la parcelle cadastrée section T numéro 305

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

6 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

XII. ADMINISTRATION GENERALE

12.1. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

PREND ACTE des actes pris par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 12h20

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190624-SG19_06168-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019